

6018

IP 431p175
R17

ANNALES DE BOURGOGNE

TOME XXXI. — ANNÉE 1959.

NOTES GAULOISES ET GALLO-ROMAINES. — VII

La question d'Alésia et la localisation des Séquanes

Un siècle d'ardente polémique n'a pas encore apporté l'apaisement à l'égard d'un problème que, depuis longtemps, les étrangers et les spécialistes considèrent comme résolu : celui de la localisation d'Alésia. L'opportunité d'une mise au point, formulée par un grand historien, étranger aux débats antérieurs, et jouissant d'une autorité incontestée, devenait d'année en année plus urgente. M. J. Carcopino réunissait toutes ces conditions, auxquelles il ajoutait le prestige de l'écrivain de talent et celui de l'académicien. Et, sans doute, le volume agréable qu'il vient de publier sous le titre *Alésia et les ruses de César*¹, rencontrera-t-il, auprès du grand public, une partie de l'effet attendu. L'arbitrage formellement rendu en faveur d'Alise lèvera des hésitations, détournera de l'erreur ceux que l'insistance affirmative des Alaisiens avait impressionnés².

Pourquoi faut-il que le jugement ainsi prononcé le soit dans des conditions telles que notre satisfaction demeure incomplète ? Pourquoi redoutons-nous de voir la querelle non pas s'apaiser mais bien se rallumer, dans une équivoque accrue, entre tenants d'Alise et partisans d'Alaise ? Le malaise du lecteur commence dès les premières pages où l'auteur, soucieux peut-être de montrer qu'il ne ménage

1. Jérôme CARCOPINO, de l'Académie française, *Alésia et les ruses de César*, Paris, Flammarion, 1958, in-8°, 222 p.

2. Nous empruntons au Dr COLBERT DE BEAULIEU (*Ogam*, 1956, p. 112, n. 2) une citation typique de M. Daniel Rops, d'où il résulte que l'illustre académicien considère la localisation du pays de Saba comme une question « plus embrouillée encore que celle d'Alésia » (*Marco Polo*, n° 17, mars 1956, p. 8, 2^e col.). Pas n'est besoin de souligner à quel point sont regrettables de telles affirmations, venant d'une telle bouche, et quel trouble elles sont susceptibles de jeter dans l'esprit du public non averti. L'incertitude a atteint jusqu'à l'enseignement officiel. C'est ainsi que la plus récente édition d'une carte murale de *la Gaule romaine au temps de César* (par Maurice Tessier, professeur d'histoire et de géographie, librairie Hatier, 8, rue d'Assas, Paris) en usage dans les lycées, inscrit le nom d'Alésia, accompagné de celui d'Alise-Sainte-Reine suivi d'un ? ; l'identification d'Alésia est donnée comme aussi douteuse que celle d'Uxellodunum, attribué à Puy d'Issolu ? (alors que, dans ce dernier cas, il s'agit en effet d'une simple supposition, très incertaine du reste) ; en revanche, la même carte présente le Noviodunum des Éduens comme s'identifiant certainement à Nevers, ce qui est une erreur assurée !



aucun des adversaires, croit bon d'imputer aux partisans d'Alise une attitude indifférente et pleine de « superbe » (p. 10), d'accorder un satisfecit de « bon latiniste » (p. 207) à G. Colomb, contre les « philologues de métier » (p. 12), et, dans le même temps, proclame que ce sont « les erreurs intelligentes de ce G. Colomb qui lui ont permis d'atteindre la vérité » (p. 12). Nous repoussons ces allégations injustes. Elles nous peinent, quand nous pensons par exemple au vénérable M. Toutain, qui n'a, pour ainsi dire, jamais laissé passer, sans le réfuter au moins une fois, un seul argument des Alaisiens. Au demeurant, le prétendu silence des Alisiens ne semble tel, aux yeux de l'auteur, que pour une raison simple : à l'occasion du présent ouvrage, comme du reste à propos des *Promenades au pays de la Dame de Vix*, M. Carcopino a souvent négligé de prendre connaissance des études parues dans les publications régionales, telles que la revue *Pro Alesia*, les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, les *Annales de Bourgogne*, la *Revue archéologique de l'Est*¹. Nous soulignons d'autre part le surprenant paradoxe qui consiste à espérer susciter la vérité de l'erreur, paradoxe dont les funestes effets n'apparaîtront que trop clairement au chapitre III.

Le premier grand chapitre en effet (p. 13-110 : *Alesia fut Alise*), entièrement appuyé sur les observations des linguistes (toponymie), des fouilleurs, des philologues décriés et des archéologues (topographie, archéologie) est, sur plusieurs points, vigoureusement conduit et d'une force démonstrative incontestable. Les qualités connues de l'auteur, clarté dans l'argumentation, adresse dans la dialectique, bon sens, mises en valeur par l'élégance du style, concourent à une réussite d'ensemble. Sans doute pourrait-on relever çà et là quelque concession inutile aux Alaisiens², quelque lacune sérieuse dans l'in-

1. Nous renouons à dresser la liste des excellentes mises au point qui auraient pu être citées et qui, visiblement sont restées ignorées. Le préjugé d'inutilité, qui joue encore trop souvent, dans l'esprit de certains grands savants parisiens, contre les travailleurs provinciaux et leurs écrits, a été dénoncé plusieurs fois dans les *Annales de Bourgogne*, et le cas présent montre combien la protestation était justifiée. Quant à l'accusation de « superbe », si légèrement avancée, elle relève d'une analyse psychologique sommaire. La réalité est différente. Il y a d'abord le fait que les Alisiens ne peuvent consumer une courte vie d'érudit à répéter sans cesse les mêmes choses, ou presque, chaque fois qu'il plaît aux adversaires de rouvrir un débat qui se renouvelle peu ; ils préfèrent consacrer leurs forces aux recherches constructives dans lesquelles ils se trouvent engagés. Il y a ensuite cet autre fait que les revues régionales ne peuvent accueillir indéfiniment dans leurs colonnes des discussions monotones et purement négatives, alors que l'impression est si coûteuse et que tant de bons travaux attendent d'être publiés.

2. Par exemple le soi-disant écart (p. 64) entre certaines données numériques concernant les fossés (périmètre, coupe) fournies par le texte de César et les constatations des fouilles. Sur ce point, les spécialistes auront à revenir. Cf. R.P. A. NOCHÉ, *Alésia, Fouilles de Napoléon III et fouilles récentes*, dans *Ogam*, 1958, p. 105-121.

formation¹. D'une manière générale, les fautes de raisonnement de G. Colomb sont relevées, le caractère infamant de certaines accusations stigmatisé avec fermeté² (p. 98), et, si le livre se terminait sur la page 109, on estimerait que l'auteur a su atteindre son but.

Au chapitre suivant (p. 110-184 : *Les arguments pour Alaise*), à partir du moment où M. Carcopino s'appuie sur les erreurs de Colomb, loin de voir surgir des vérités insoupçonnées, nous assistons à une floraison d'hypothèses aventurées ou d'évidentes contre-vérités. Il est strictement impossible de les signaler toutes en quelques pages : la réfutation circonstanciée prendrait les proportions d'un volume. Nous nous contenterons, pour le présent, de donner des exemples typiques. Considéré dans son ensemble, le schéma que nous propose l'auteur peut se résumer comme suit :

1. La bataille de cavalerie, aussi bien que le site d'Alésia, sont à localiser chez les Séquanes.

2. Or, les Séquanes occupaient un large territoire à l'ouest de la Saône, englobant Dijon, Châtillon-sur-Seine, Tonnerre, Alise-Sainte-Reine et Pouilly-en-Auxois.

3. Donc, Alésia peut tout naturellement se trouver à Alise-Sainte-Reine.

Par ce raisonnement, l'auteur entend à la fois confirmer ce que l'on savait, l'exacte identification d'Alésia à Alise-Sainte-Reine et « éliminer par une réfutation en règle » (p. 109) les pseudo-arguments des partisans d'Alaise. La hardiesse de la thèse vaudra à M. Carcopino beaucoup d'admirateurs, qui seront étonnés de le voir apporter des explications apparemment aussi décisives, auxquelles personne encore n'avait songé. Le nombre probable des approbateurs et le souci de la vérité nous font un devoir d'exprimer notre sentiment. Nous le ferons, avec déplaisir, mais d'autant plus librement que la notoriété de l'historien lui permettra de tenir pour négligeables les observations d'un amateur indépendant.

S'il était prouvé que le combat de cavalerie fut livré en Séquanie, la thèse alaisienne trouverait enfin l'une des bases qui lui sont le plus nécessaires, ce qui ne veut pas dire suffisante. Le livre de M. Carcopino

1. La discussion assez oiseuse et, pour tout dire, peu convaincante, relative au fameux « canthare », aurait pu être infiniment plus courte (p. 84-97) et décisive, si l'auteur avait pensé à se référer à l'étude de M. Charles Picard, à qui l'on doit d'avoir ramené à sa véritable date cette pièce d'orfèvrerie ; le skyphos d'Alise doit être rapporté à la première période hellénistique : III^e siècle (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1949, p. 189-195). L'argument-massue des Alaisiens, qui dataient le « canthare » de l'époque augustéenne ou d'une époque beaucoup plus tardive se révèle inconsistant.

2. L'accusation d'avoir introduit clandestinement des monnaies gauloises dans les fossés avant la fouille, qui a été réfutée une fois de plus et de main de maître par M. COLBERT DE BEAULIEU, dans son bel article sur *La localisation d'Alésia et la numismatique gauloise* (*Ogam*, 1956, p. 111-137).

aurait alors fait plus qu'aucun autre pour donner crédit aux affirmations des Alaisiens et resterait comme le coup de loin le plus dur qui ait été porté à la thèse d'Alise-Sainte-Reine. Mais la première proposition de M. Carcopino n'est pas fondée, et sa ruine entraîne l'effondrement de tout l'échafaudage élaboré dans cette seconde partie du livre. Le raisonnement de l'auteur, en effet, repose uniquement sur des interprétations de textes, qui ne seront admises par aucun philologue. Pour localiser la bataille de cavalerie et, partant, le site d'Alésia, chez les Séquanes, il a fallu :

1. accorder la primauté au texte tardif et suspect de Dion Cassius, contre César et Plutarque ; 2. interpréter librement le texte de Plutarque pour le rapprocher de Dion, alors qu'il concorde avec le seul texte de César¹ ; 3. accepter, à propos du texte de César, le contresens le plus grave, mais aussi le plus indispensable, de G. Colomb. Sans entrer ici dans de longues explications déjà données, répétons que le célèbre texte (B. G. VII, 66, 2) : *cum in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret...* « comme il faisait route... pour aller dans le pays des Séquanes », implique nécessairement que César n'était point encore arrivé dans leur pays. Pour dégager une pareille signification, il faudrait que César eût écrit ou bien *cum in Sequanos ...iter fecisset* (= après qu'il eut fait route...) ou bien *cum in Sequanis... iter faceret* (= comme il faisait route dans le pays des Séquanes...). Mais il se trouve que les manuscrits sont d'accord sur *in Sequanos* et sur *faceret* (avec cette unique réserve qu'un manuscrit omet purement et simplement la mention *in Sequanos*, ce dont nous ne nous prévaudrons pas). Dans le cas de *in Sequanis*, on ne voit pas quel intérêt conserverait la mention du territoire lingon. La bataille fut donc livrée en pays lingon, comme la phrase de César le dit et comme les philologues autorisés l'ont tous compris. On croyait l'accord établi sur cette vérité, mais puisque l'interprétation est remise en question, nous aurons à revenir sur ce texte capital, pour le commenter selon tous les aspects qu'il convient d'envisager².

Les trois autres documents sur lesquels s'appuie l'auteur, pour trouver confirmation de la présence des Séquanes à l'ouest de la Saône, ne sont pas plus pertinents. Ce sont deux textes littéraires et une

1. Nous avons fait ressortir cette concordance dans une brève exégèse (*Annales de Bourgogne*, 1937, p. 143, n. 3), confirmée par l'interprétation de M. de SAINT-DENIS (*Les voies anciennes et les préliminaires de la bataille d'Alésia*, dans les *Etudes classiques*, 1950, p. 428 et suiv.). Il y aura lieu de reprendre la confrontation des trois textes de César, de Plutarque et de Dion Cassius, puisque ces travaux sont restés lettre morte.

2. On ne peut réfuter en quelques mots l'objection, apparemment subtile, formulée par les Alaisiens, qui ont argué de la distance de 10 milles séparant, la veille de la bataille, Vercingétorix de l'armée romaine : dans l'espace de ces dix milles, ils situent la frontière entre Lingons et Séquanes. Cette manière de voir a peut-être laissé croire à une possibilité de concilier les textes contradictoires de César et de Dion.

inscription. Le texte de Tacite (*Annales*, III, 43 ; CARCOPINO, p. 130), n'apprend rien de plus que ceci : en 21 de notre ère, Silius, légat de Germanie supérieure, se rend chez les Éduens avec deux légions, pour étouffer un soulèvement ; son avant-garde « ravage les cantons des Séquanes qui, situés à l'extrémité de leur pays, limitrophes et alliés des Éduens, avaient pris les armes ». Rien absolument, dans ce passage, ne permet de décider si les dits cantons étaient situés à l'est de la Saône (vis-à-vis Auxonne ?) ou bien à l'ouest, comme le veut M. Carcopino, en l'absence de toute donnée connue de géographie historique¹. Il est vraiment trop commode de considérer que les cantons visés sont nécessairement là où leur position vérifierait l'hypothèse à démontrer. Cette façon de raisonner revient à donner comme argument une supposition qui vaut seulement à la condition de tenir le problème pour résolu.

Le texte de Strabon (IV, 3, 2 ; CARCOPINO, p. 132-133), affirmant que la Seine, issue des Alpes et coulant parallèlement au Rhin vers l'Océan (= la Manche), traverse le pays des Séquanes, ne peut être pris en considération. Entaché d'erreurs flagrantes, il est contredit par d'autres phrases du même passage où il est précisé, cette fois avec plus de bonheur, que les Séquanes ont pour limite orientale le Rhin (au coude de Bâle ?) et le Jura qui les sépare des Helvètes (IV, 3, 4), pour limite occidentale la Saône, qui les sépare des Éduens et des Lingons (IV, I, II : « la Saône coule des Alpes, délimitant Séquanes, Éduens et Lingons », et IV, 3, 2 à trois reprises : a) après avoir parlé des Éduens, indiqués à l'ouest de la Saône, Strabon ajoute : « de l'autre côté de la Saône habitent les Séquanes » ; b) « les Séquanes touchent au Rhin du côté de l'Orient, à la Saône du côté de l'Occident... » c) la rivalité entre Éduens et Séquanes a grandi « du fait de leurs disputes à propos de la Saône qui les sépare, chaque peuple revendiquant la possession de cette rivière et les droits de péage correspondants »). De toute nécessité, il faut admettre qu'une confu-

1. M. Carcopino paraît tirer argument du fait que Silius a d'abord réprimé un soulèvement chez les Trévires et mené de ce fait une courte campagne dans la forêt des Ardennes. Comme le chemin le plus court pour aller des Ardennes jusqu'à Autun passe effectivement à l'ouest de la Saône, il en déduit (du moins nous explicitons de la sorte sa manière de raisonner) que les cantons soulevés des Séquanes devaient se trouver sur cette route. D'abord, il n'est nullement prouvé que le corps mobilisé contre les Trévires ait été purement et simplement dépêché en second lieu contre les Éduens (la différence des effectifs invite à penser qu'il s'agit de corps distincts). Quand bien même cela serait, il reste que la marche des troupes de répression fut commandée par la position des cantons révoltés et que cette position ne peut être déduite d'une ligne idéale que nous traçons sur une carte. La bataille n'est pas à chercher à Voudenay, qui est trop proche d'Autun et en dehors de toute voie romaine ; or, la rencontre, a précisé Tacite (III, 45), eut lieu sur une voie importante, puisque jalonnée de milliaires, au douzième milliaire (à partir d'Autun) *duodecimum apud lapidem* (cf. *Mém. Soc. éduenne*, t. 47, 1932-1935, p. 492).

sion ou une fausse interprétation s'est glissée dans le texte qui nous est parvenu. On est donc amené à rejeter ou bien l'unique assertion, selon laquelle la Seine traverserait le territoire des Séquanes, ou bien l'ensemble des autres témoignages, très circonstanciés, qui donnent la Saône comme limite occidentale, témoignages au surplus corroborés par toutes les données tirées d'autres sources. Aussi les historiens n'ont-ils pas hésité à prêter foi aux derniers textes cités plutôt qu'au premier. Nous ne voyons aucune raison d'adopter une attitude contraire. Il demeure que la Saône ne doit pas être considérée comme une frontière immuable et rigide ; les contestations autour des lieux de passages laissent concevoir la possibilité de modestes et temporaires enclaves, sans commune mesure avec un état séquane de l'ouest étendu jusqu'à la région de Tonnerre et même de Montereau !

Quant à l'inscription en langue gauloise découverte il y a quelques années aux sources de la Seine, M. Carcopino la cite incomplètement, quand il en donne la traduction suivante, en se référant à M. M. Lejeune : « *apud Sequanam propinqui erexerunt* = près de la Seine, ses proches ont élevé (ce monument) » (p. 134) ¹. Là-dessus, l'auteur nous explique qu'il faut entendre par « les proches » non seulement « les riverains », mais les dévots de la Seine et ses parents mystiques, par conséquent les Séquanes, dont la dénomination exprime l'affinité avec la déesse de la source. Malheureusement, nous devons renoncer, quant à nous, à suivre le savant historien dans cet enchaînement de déductions. Nous ne répugnons certes pas, d'une manière générale et absolue, à l'idée d'un lien mystique entre une divinité et un peuple dont les noms sont apparentés ; nous avons reconnu et signalé des cas assez nombreux de semblables analogies onomastiques, qui sont le reflet de cultes bien constatés, pour avoir donné la preuve de notre objectivité à cet égard. Mais le lien mystique ne nous semble pas établi dans la présente conjoncture.

La réalité apparaît plus simple, quand on se réfère à l'étude originale de M. Lejeune, et quand on lit la deuxième partie de la dédicace, passée sous silence par M. Carcopino. On s'aperçoit d'abord que M. Lejeune s'est abstenu de donner une traduction française. La version française implicitement prêtée à M. Lejeune, est donc une interprétation de M. Carcopino, en vérité invraisemblable. La stèle retrouvée constitue la partie supérieure d'un monument brisé, dont la portion inférieure a disparu (voir les explications de M. R. Martin). Le vestige conservé montre une tête d'homme traitée avec réalisme,

1. Sur ce texte, voir P. LEBEL, *Texte de l'inscription gauloise des sources de la Seine*, dans *Rev. archéol. de l'Est*, 1955, p. 155-158 (le meilleur cliché reproduisant la dédicace) ; M. LEJEUNE et R. MARTIN, *Stèle inscrite des sources de la Seine*, dans *Rev. des études anciennes*, 1956, p. 71-82 et pl. VII-VIII.

qui se dégage en fort relief d'un fond creusé en niche ; au-dessus, dans un fronton triangulaire, se voit la dédicace, gravée en langue gauloise. La science de M. Lejeune est venue à bout des difficultés de lecture ; les seules incertitudes qui subsistent portent sur la forme des noms propres ; elles ne touchent pas au sens général du document. M. Lejeune a fort bien indiqué la portée grammaticale et sémantique des quatre éléments du texte, qui se présentent dans cet ordre et sont traduits en latin, comme suit : a) un complément de lieu : *apud Sequanam* ; b) un sujet : *propinqui* ; c) un verbe : *erexerunt* ; d) un complément d'objet constitué par un nom d'homme suivi de la filiation : *Lucium Nertecomari*. L'ensemble signifie (c'est nous qui traduisons) : « auprès de Sequana, les proches ont élevé Lucius, fils de Nertecomaros ». Cette formule raccourcie (on pourrait citer des parallèles) doit s'entendre comme : « ...ont élevé (ce monument en l'honneur de, ou cette image de) Lucius... ».

Nous ne pouvons songer à discuter ici du caractère de la stèle, pas plus que des diverses manières d'interpréter le sens littéral de la dédicace. Il est cependant clair que le personnage dont la stèle offre les traits est précisément ce Lucius nommé par l'inscription. Il est non moins certain, vu le lieu de trouvaille, que la raison d'être du monument est une protection escomptée ou obtenue de la part de Sequana. Dans un tel contexte, où il s'agit *non pas de la Seine en tant que cours d'eau*, comme le pense M. Carcopino, *mais de Sequana, personnification divine de la source bienfaisante*, l'interprétation des « proches » comme de « riverains » apparaît comme très difficile à retenir. Au cas où les instigateurs se seraient considérés eux-mêmes comme les « apparentés à Sequana », en tant que Séquanes, on ne voit pas pourquoi ils auraient évité cette désignation directe, susceptible mieux que toute autre de faire ressortir leur affinité avec la déesse. N'est-il pas plus simple d'entendre que « les proches », tout en étant les dévots de Sequana, sont tout bonnement les apparentés à Lucius par les liens du sang, les membres de sa famille ? L'inscription est alors à rapprocher des innombrables textes mentionnant les liens de parenté du ou des dédicants avec le personnage en l'honneur ou dans l'intérêt de qui le monument est élevé. L'originalité de la formule est de préciser le lieu d'érection auprès de Sequana, c'est-à-dire au temple de Sequana (ou dans une annexe), lieu particulièrement propre, dans la pensée des auteurs, à attirer sur le bénéficiaire la bienveillance de Sequana. Par contre, le présent document n'apporte aucun renseignement ni au sujet de la nationalité propre de Lucius (sinon qu'il est Gaulois), ni au sujet de l'étendue du pays des Séquanes. Et quand bien même le texte aurait désigné nommément les Séquanes, nous ne serions pas plus avancés à cet égard. Depuis quand en effet la nationalité exprimée d'un dédicant, voire d'un groupe de dédi-

cants, peut-elle signifier que le lieu d'érection du monument relève de la cité correspondante ? Ne voyons-nous pas, pour prendre un exemple entre cent, un Viennois, deux Médiomatrices dédier des stèles à Borvo, dieu lingon de Bourbonne-les-Bains ?

Nous passons sur beaucoup de détails secondaires (texte d'Étienne de Byzance, qui nous est parvenu tellement défiguré qu'il est aventuré d'en tirer indice au prix d'une restitution discutable). Le procédé qui consiste à tirer parti de textes isolés de leur contexte, ou considérés de façon fragmentaire, conduit l'auteur à des déductions de plus en plus risquées dans le troisième paragraphe intitulé « Les Mandubiens, Séquanes de l'ouest, amis de Rome ». Après avoir fait état de vérités admises depuis longtemps et qui sont présentées comme des conclusions nouvellement établies, à savoir le caractère de ville éduenne reconnu à Chalon-sur-Saône (p. 147-148), la distinction entre Éduens et Mandubiens (p. 141-144), l'auteur en vient à poser l'équation Mandubiens = Séquanes amis de César. On pourrait rétorquer aussitôt que si les Mandubiens ne s'identifient pas aux Éduens, comme l'auteur vient de le rappeler avec pertinence, pas davantage ils ne sauraient se confondre avec les Séquanes ¹. Mais il y a plus.

Cette « amitié » des Séquanes « de l'ouest », assimilés aux Mandubiens, serait indiquée par un texte de Plutarque qui nous est présenté en ces termes (p. 160) : « on pourrait difficilement souhaiter attestation plus nette que celle, constamment négligée néanmoins ², que nous apporta Plutarque lorsqu'il écrivit que, lors de sa marche vers Alésia, César avait franchi le territoire des Lingons dans son désir d'atteindre celui des Séquanes *amis* ». De ce texte l'auteur croit pouvoir déduire que cette « amitié » est le fait non pas des Séquanes traditionnels de l'Est, ennemis irréductibles de Rome, mais des Séquanes nouvellement décelés, ceux de l'ouest de la Saône, c'est-à-dire les Mandubiens ³. Ce que nous récusons aussitôt ; car, on s'aper-

1. Il nous serait aisé de faire état de profondes affinités religieuses entre Mandubiens et Éduens, affinités dont nous ne découvrons aucun indice entre Mandubiens et Séquanes traditionnels. Ces affinités dénotent une communauté spirituelle ; elles ne sauraient cependant prévaloir contre la discrimination *politique* dont les textes portent le témoignage, en 52 av. J.-C.

2. Nous avons cependant attiré l'attention sur cette donnée du texte de Plutarque, à titre de prise de date, dans le *Miroir de l'histoire*, 1957, p. 98 ; il est vrai que l'« amitié » des Séquanes doit s'entendre, croyons-nous, dans un tout autre sens que celui envisagé par M. Carcopino.

3. Nous ne nous étendons pas sur l'étrange déformation du texte que représente la traduction par un plus-que-parfait (« avait franchi ») de l'aoriste ou imparfait, qui est dans l'original grec. Évidemment, l'auteur, qui tient à nous conclure en plein pays séquane, ne s'embarrasse guère de la distinction fondamentale entre les temps de l'action inachevée et les temps de l'action achevée, pour parler comme nos maîtres grammairiens. Par surcroît, une regrettable inadvertance a laissé passer par deux fois (p. 123 et 160) la même coquille, dans cette citation de Plutarque (*uperbale* transformé en *uperbale*) ; dans le même ordre de faits, un texte de César, cité en note (p. 143) nous a

çoit bien vite, en se reportant à Plutarque, que M. Carcopino a seulement considéré et cité le membre de phrase apparemment favorable à sa thèse ; ce faisant, il s'abuse inconsciemment et, sans le vouloir, mystifie son lecteur qui, dans la plupart des cas, n'aura ni la facilité ni l'idée de se reporter au texte. La suite de la phrase de Plutarque ne laisse aucun doute au sujet de l'emplacement des Séquanes qualifiés d'« amis » ; il est écrit que César... « désirant atteindre le territoire des Séquanes, qui étaient amis et qui se trouvaient plus voisins de l'Italie que toute autre région de la Gaule... (opérait tel mouvement) ». Il est d'une criante évidence que ce texte intéresse les Séquanes connus jusqu'ici, ceux de Franche-Comté, ceux-là précisément dont César lui-même avait dit qu'ils avaient « le Rhône pour frontière commune avec la Provincia » (*B. G.*, I, 33, 4 ; de fait les Séquanes occupaient le Pas de l'Écluse, entre le Rhône et le Crêt d'Eau ; cf. I, 6, 1). La phrase de Plutarque ne peut en aucune manière s'appliquer à une peuplade, séquane ou non séquane, localisée dans l'Auxois et le Tonnerrois.

Les arguments secondaires ne sont pas plus probants. Ni le nom des Mandubiens, trop complaisamment rapproché de celui du Doubs¹, ni l'analyse des documents de la numismatique², ni le comportement de César pendant et après le siège ne militent en faveur de la thèse des Mandubiens-Séquanes, amis de Rome, pas plus du reste que ces mêmes données ne laissent entrevoir une migration antérieure d'est en ouest, qui aurait conduit les Mandubiens des bords du Doubs jusque dans l'Auxois. Cette fois encore, la thèse prête le flanc, de la façon la plus dangereuse, à une réfutation victorieuse de la part des Alaisiens, qu'il nous faut, par avance, récuser. L'identification d'Alésia à Alise-Sainte-Reine n'exige pas, fort heureusement, pour être vérifiée, le recours à des interprétations aussi forcées.

De cette centaine de pages, nous retiendrons seulement la possibilité, nous disons la possibilité, non la certitude, d'une enclave

surpris par le solécisme qu'il présente (*in Alesiam proficiscitur*, alors que César a écrit VII, 76, 5 : *ad Alesiam proficiscuntur*). Ces vétilles témoignent d'une excessive liberté à l'égard des textes (nous n'avons pas lu tout au long les autres citations) ; elles seraient vertement reprochées à un historien de moindre envergure.

1. Déjà dans les *Promenades historiques aux pays de la Dame de Vix* (p. 96) : vieille explication des Alaisiens cent fois réfutée. Le coup de grâce a été donné par P. LEBEL (*Problèmes et méthodes d'hydronymie*, p. 279, n. 2) : *Mandubii* est un doublet d'un antérieur *Manduui*.

2. A s'en tenir à l'étude citée plus haut du D^r Colbert de Beaulieu (p. 126 et suiv.), les monnaies indéterminées à la légende Togirix et à celle de C. Doci sont très fortement dispersées à travers la Gaule, en sorte qu'il est difficile de localiser le pays d'origine ; un maximum de densité en Haute-Marne et dans le nord de la Côte-d'Or inciterait à les croire lingonnes. Quant aux soi-disant monnaies séquanes du Mont-Afrique qui ont tellement inspiré la thèse de l'enclave séquane à l'ouest de la Saône, voici que les spécialistes les plus avertis émettent toutes réserves au sujet de leur attribution aux Séquanes ; cf. M. DAYET, *A propos des monnaies du Mont-Afrique*, dans *Ogam*, 1956, p. 323-326.

séquanais à l'ouest de la Saône¹. L'hypothèse, avancée par le regretté chanoine Chaume, qui serait le premier surpris des sensationnels développements auxquels nous assistons, demeure encore fragile, comme l'a fait ressortir avec finesse M. de Saint-Denis². Cette possibilité, trop allègrement embrassée par certains Alisiens, qui trouvaient en elle un facile moyen de confondre les partisans d'Alaise, nous vaut aujourd'hui les Séquanais-Mandubiens, propres à tout compromettre ! Par chance, nous n'avons aucunement besoin de l'enclave séquanais pour démontrer que la bataille de cavalerie préliminaire au blocus d'Alésia fut livrée très loin à l'ouest de la Saône ; car elle n'est pas à chercher du côté de Dijon (ce que reconnaît justement M. Carcopino), mais à l'opposé, dans le secteur situé à l'ouest d'Alise³.

Nous ne nous étendrons pas sur le dernier chapitre du livre de M. Carcopino, consacré à l'exposé des « ruses de César ». Les graves réserves que nous avons dû formuler montrent assez que M. Carcopino n'a pu tenir l'énorme gageure annoncée au début de son livre (p. 12) et que les erreurs de G. Colomb n'ont en aucune façon fait progresser les problèmes. Loin d'être close, la discussion ne fera que rebondir.

Émile THEVENOT.

1. Cette possibilité repose avant tout sur le texte de César (*B.G.*, I, 12, 1) : « il est un cours d'eau, la Saône, qui, par (*per*) les territoires des Éduens et des Séquanais, se jette dans le Rhône ». Le même texte suppose inversement une enclave éduenne à l'est de la Saône, hypothèse dont nous trouvons la confirmation dans le fait que les Helvètes, au cours de leur émigration vers l'est, traversent, semble-t-il, successivement des territoires appartenant aux Séquanais, aux Allobroges, aux Ambarres et enfin aux Éduens, avant d'arriver à la Saône (I, 11, 1-5). La profondeur, nécessairement faible, de cette enclave éduenne, qu'il faut situer au sud de Mâcon, donne idée de ce que pouvait être, en 58, une enclave séquanais à l'ouest de la Saône (région de Verdun-sur-le-Doubs, Pontailler-sur-Saône ?). Tout en mordant quelque peu sur les territoires des Éduens et des Séquanais, la Saône n'en constituait pas moins une démarcation générale entre les deux peuples, ainsi que Strabon l'a noté à plusieurs reprises. De cette enclave de 58, que restait-il en 52 ? Peu de chose assurément.

2. E. de SAINT-DENIS, *Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. XXII, 1947-1953, p. 41 et suiv., dont les objections ne sont ni discutées, ni même signalées. L'hypothèse de M. CHAUME (*Dijon, bourgade des Séquanais ?*, dans les *Annales de Bourgogne*, 1939, p. 7-18), présentée avec toute la modestie et toute la discrétion qui caractérisaient ce savant, demeure une hypothèse de travail ; il s'agissait au reste d'une enclave séquanais à l'ouest de la Saône, de profondeur assez faible, et non d'une autre Séquanie, comme celle qu'on nous propose, avec une extension atteignant le confluent de Montereau (*Promenades...*, p. 81). La question des limites de la Séquanie vient d'être traitée par M. DAYET (*Les frontières des Séquanais à la fin de l'indépendance gauloise d'après les textes et la numismatique*, dans *R.A.E.*, 1958, p. 122-128) qui n'est pas favorable à l'idée d'une enclave importante à l'ouest de la Saône ; cf. les observations de P. LEBEL, dans *R.A.E.*, 1951, p. 115.

3. Un examen plus approfondi de la géographie historique du pays éduen permet d'envisager sous un autre jour un épisode tel que la marche de César au moment du sac de Noviodunum (qui n'est ni Nevers, ni, encore moins, Nogent, près de Decize : *B.G.*, VII, 54) ; en fait, César, dérouter dans ses projets, fut obligé de modifier son ordre de marche et d'esquiver par une manœuvre rapide les entreprises des Éduens. Dans le même chapitre, on s'étonne de rencontrer la mention d'Autun (p. 212 et 213) comme base de départ de Vercingétorix ; il y a là un raccourci fâcheux d'expression (Autun mis pour la vallée de l'Arroux ?), car Augustodunum ne fut fondé que vers 10 avant J.-C., une quarantaine d'années après les événements relatés.

